

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 09716 Numéro SIREN : 832 412 282 Nom ou dénomination : A3M LAVERIE

Ce dépôt a été enregistré le 27/10/2021 sous le numéro de dépôt 36934



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M mohellebi yazid

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20181690041010

Pour le compte de :

SASU A3M LAVERIE

32 RUE DU PRE SAINT GERVAIS

93500 Pantin

N° SIREN : 832 412 282

Période déclarée : 2020

Date limite de dépôt : 19/05/2021

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2018)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2020)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2019)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2020)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie	32 RUE DU PRE SAINT GERVAIS		
Code postal	93500	Ville	PANTIN
		Pays	FRANCE

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable à 15%	399
--------------------------	-----



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2018)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire "néant"), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

BRUT AMORTISSEMENTS
PROVISIONS NET EXERCICE
CLOS EN N

1 - ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	15 000		15 000
Immobilisations corporelles	13 000	5 019	7 981
Immobilisations financières (1)	900		900
TOTAL I (5)	28 900	5 019	23 881

2 - ACTIF CIRCULANT

Créances autres (3)	72		72
Disponibilités	1 561		1 561
Charges constatées d'avance	42		42
TOTAL II	1 675		1 675
TOTAL GENERAL (I + II)	30 575	5 019	25 556

B - PASSIF

NET EXERCICE
CLOS EN N

1 - CAPITAUX PROPRES

Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	2 807
Résultat de l'exercice	399
TOTAL I	4 206

3 - DETTES

Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	21 279	21 350
TOTAL III		21 350
TOTAL GENERAL (I + II + III)		25 556

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION				Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires		20 100
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				20 100

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	236 000
Autres charges externes	17 590
dont crédit-bail mobilier	
dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés	504
dont TP/CFE, CVAE	
Dotations aux amortissements	1 300
Total des charges d'exploitation (II)	19 630
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	470

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)		
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		
	Impôts sur les bénéfices (VII)		71
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			399

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	399	
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	399	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	399	

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	15 000			15 000	
Immobilisations corporelles					
Installations générales, agencements et aménagements divers	13 000			13 000	
Immobilisations financières					
	900			900	
TOTAL rubrique I	28 900			28 900	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	1 300			1 300
TOTAL rubrique II	1 300			1 300

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	20 100
TOTAL 1	20 100

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Achats	236
TOTAL 3	236

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée <i>(Total 1 + Total 2 - Total 3)</i>	19 864
---	---------------

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la
direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case



A3M LAVERIE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €

Siège social : 32 rue du Pre Saint Gervais

93500 – Pantin

832 412 282

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le 30 juin, à 15 heures,

Il a été établi une feuille de présence émargée par l'actionnaire unique.

Sont présents ou représentés :

Monsieur MOHELLEBI Yazid

100 actions

TOTAL

100 actions

Monsieur *MOHELLEBI Yazid* préside la séance en sa qualité de président actionnaire unique.

Le président constate que les actionnaires présents ou représentés représentent plus de la moitié du capital social ; en conséquence de quoi, l'assemblée peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau :

- les statuts de la société,
- le bilan au 31 décembre 2020 et ses annexes,
- le compte de résultat,
- le rapport de gestion établi par le président,
- la copie des lettres de convocation de l'actionnaire,
- le texte des projets de résolutions.

Il déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées ont été adressés aux actionnaires avec la lettre de convocation, et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Quitus au président ;
- Affectation du résultat ;

Après en avoir délibéré, l'actionnaire unique adopte les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve sans restriction ni réserve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui se soldent par un bénéfice de 399 Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne *quitus* au président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 399 € de la manière suivante :

Report à nouveau 2020	2 808 euros
Résultat de l'exercice 2020.....	399 euros
Report à nouveau 2021	3 207 euros

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités éventuelles.

Cette résolution est approuvée à 100 % des voix

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Monsieur MOHELLEBI Yazid



A3M LAVERIE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €

Siège social : 32 rue du Pre Saint Gervais

93500 – Pantin

832 412 282

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LA GERANCE ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice.

L'exercice clos le 31 décembre 2020 a permis de réaliser un chiffre d'affaires hors taxes de 20 100 €.

Les charges d'exploitation se sont élevées pour l'exercice à un montant de 19 630 €.

Le résultat d'exploitation de cette année est de 470 euros.

Le résultat financier a enregistré des produits pour un montant de 0 € et des charges pour une somme de 0 €.

En définitive, après un impôt sur les bénéfices pour un montant de 71 euros, le résultat net est de 399 euros.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun événement important n'est à signaler.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Pour l'exercice commencé le 1^{er} janvier 2021, nous espérons maintenir le même niveau d'activité et notre rentabilité.

- Activité en matière de recherche et de développement.

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 399 € de la manière suivante :

Report à nouveau 2020	2 808 euros
Résultat de l'exercice 2020.....	399 euros
Report à nouveau 2021	3 207 euros

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

38

En conclusion, nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de nous donner quitus en votant les résolutions qui vous sont soumises. Nous vous remercions de votre attention et de votre confiance.

Fait à Pantin, le 30 juin 2021.

Le président



